

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-006

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise Fremy, 8 hameau es blonds 50330 Vicq sur Mer pour réaliser des travaux d'isolation sur un bâtiment sise au 35 village de Réthoville 50330 Vicq sur Mer, à compter du 30 janvier 2024 jusqu'à fin de travaux

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise Fremy est autorisée à intervenir au lieu-dit 35 village de Réthoville, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux d'isolation sur le bâtiment, à compter du 30 janvier 2024 et jusqu'à fin de travaux,

La pose d'un échafaudage est autorisée et la route n'est pas barrée à la circulation.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Fremy.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise Fremy et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER

